

Toulouse, le 23 mai 2024

**COMITÉ SOCIAL  
D'ÉTABLISSEMENT - CSE**

Secrétaire  
Téléphone : 05 61 77 84 70

Télécopie : 05 61 77 94 69

**Résolution privatisation et dégradation des conditions d'accueil dans la crèche de Purpan.**

Ce projet a été mené sans aucune concertation avec les personnels et les parents des enfants travaillant au CHU, dans l'entrave des instances et des représentants du personnel :

pas de consultation sur le projet, absence de visite des futurs locaux,

absence des plans du bâtiment,

absence de l'évaluation des risques du projet et notamment des RPS suite à l'annonce de la privatisation. La crèche du premier étage n'aura pas d'accès à des espaces verts extérieurs.

Ce projet est une opération financière du CHU de Toulouse pour diminuer le « coût des berceaux » du CHU de Toulouse. Le berceau « coutait » 17 000 euros à la crèche André Bardier et coûtera autour de 9 400 euros dans le futur projet (la moyenne nationale étant autour de 13000 euros). Il est inadmissible de faire des économies sur l'accueil des enfants des hospitaliers.

Il n'y a que 80 places dédiées aux hospitaliers.e.s en horaire atypique contre 95 aujourd'hui. La qualité de l'accueil des enfants malades handicapés ou avec des troubles du comportement n'est plus garantie dans la nouvelle structure.

Ce projet porte aussi un risque sur la continuité des soins, la gestion d'une crèche en horaire atypique doit se faire en lien organique avec l'hôpital.

Il aurait été possible de construire de nouveaux locaux à Purpan pour améliorer la qualité d'accueil et garder la gestion publique.

Le nouveau projet va abaisser les taux d'encadrement pour les enfants des hospitaliers.e.s de Purpan et dégrader les conditions de travail (nombre de puéricultrices en baisse). Il y a un risque majeur de maltraitance institutionnelle des enfants et du personnel, en particulier celles des agents mises à disposition qui pourront être des cibles des objectifs financiers du prestataire.

Il y a un risque de diminution des coûts de certains postes de dépenses comme cela se passe dans toutes les crèches privatisées.

10 agents du CHU de Toulouse souhaitent rejoindre le projet et être mis à disposition. Un agent n'a pas été mis à disposition car elle a annoncé sa grossesse, cette discrimination sexiste doit cesser et cet agent doit être intégré au projet MNH immédiatement selon sa volonté.

Des agents souhaitant rester au CHU de Toulouse vont rejoindre la crèche de Ranguel, cela ne doit pas entraîner des fins de contrat CDD à Ranguel.

Il y a un risque d'opacité de l'attribution des berceaux, les élus du personnel doivent pouvoir contrôler les attributions en assistant à la commission d'attribution.

La représentation du personnel et des parents sur le nouveau projet n'est pas présentée au CSE.

Le suivi de l'exposition à l'amiante doit être poursuivi pour les personnels et les enfants qui ont été exposés dans la crèche André Bardier.

Nous n'avons pas d'information sur la provenance des repas des enfants de ce nouveau projet qui doivent être issus de l'agriculture biologique et locale, les produits de nettoyage doivent respecter l'environnement et la santé du personnel et des enfants.

Nous n'avons pas les conclusions de la sécurité incendie.

Propositions du CSE :

- Le CSE demande la réintégration de la gestion de la crèche Purpan par le CHU dans les nouveaux locaux qui appartiennent au CHU.

- l'intégration de tout le personnel dans la fonction publique hospitalière
- l'augmentation du nombre de places et l'amélioration du taux d'encadrement pour les enfants des hospitaliers.
- Les enfants doivent avoir accès à un extérieur à des espaces verts sécurisés à de la nourriture issue de l'agriculture biologique et locale et cuisiné sur place.
- Les agents allant à la crèche de Rangueil doivent toucher l'indemnité exceptionnelle de mobilité.
- Le CHU devra assurer la stabilité absolue des plannings des parents personnels CHU.

Pour CGT 7, CFDT 3, SUD 1

Abstention : UNSA 2

Contre : 0

Ne participe pas au vote : FO 2

Résolution de Force Ouvrière (*rejetée*):

Cette politique de Prestations d'Accueil et de Confort choisie, il y a quelques années, s'est montrée inappropriée au fil des ans car nous avons pu constater de nombreuses lacunes et limites. Elle était principalement destinée à l'accueil de nos patients, et non à nos crèches. Aujourd'hui, nous nous félicitons de la décision de Direction Générale pour la crèche de Rangueil, qui reste hospitalière et sur site.

Sur Purpan, il est fort dommage que nous n'ayons pas pu la garder hospitalière même si nous constatons la proximité de la MNH avec le milieu hospitalier et l'augmentation du nombre de berceaux car cela suscite plus d'attractivité et nous espérons que cet aspect sera mis en avant par notre Direction. Notre institution a accompagné au mieux les agents dans leurs souhaits ! Nous demandons un suivi à 6 mois puis un suivi régulier de cette concession de gestion.

Pour FO 2, UNSA 2

Contre : CGT 7

Abstention : SUD 0, CFDT 0.

Vote global Projet de privatisation gestion crèche de Purpan.

Contre : CGT 7, CFDT 4, SUD 1

Pour : 0

Abstention : FO 2, UNSA 2

Julien Terrié

Secrétaire du CSE du CHU de Toulouse